

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 6 octobre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Betty CARVOU - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Sébastien BARLES représenté par Aïcha SIF - Mireille BENEDETTI représentée par Michel ROUX - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Anne MEILHAC - Sabine BERNASCONI représentée par Pierre LAGET - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Jacques BOUDON représenté par Marc FERAUD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Martial ALVAREZ - Martin CARVALHO représenté par Philippe KLEIN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA

représenté par Doudja BOUKRINE - Saphia CHAHID représentée par Laurence SEMERDJIAN - Philippe CHARRIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Betty CARVOU - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Christian DENANS représenté par Anne REYBAUD - Bruno GILLES représenté par Catherine PILA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Nathalie LEFEBVRE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Louis VINCENT - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Frédéric GUELLE - Sandrine MAUREL représentée par Didier REAULT - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Yves MORAINÉ représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Christian AMIRATY - Patrick PAPPALARDO représenté par Eléonore BEZ - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Agnès PEYRONNET représentée par Vincent LANGUILLE - Patrick PIN représenté par Michel ILLAC - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Denis ROSSI représenté par David GALTIER - Michèle RUBIROLA représentée par Christine JUSTE - Paul SABATINO représenté par André MOLINO - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Solange BIAGGI - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Romain BRUMENT - Laure-Agnès CARADEC - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Sylvaine DI CARO - Monique FARKAS - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jessie LINTON - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Pascale MORBELLI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nathalie TEISSIER représentée à 10h25 par Christian PELLICANI - Gérard AZIBI représenté à 10h41 par Lisette NARDUCCI - Caroline MAURIN représentée à 11h29 par Alexandre DORIOL.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard FRAU à 11h08 - Corinne BIRGIN à 11h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-003-18576/25/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole au sein de divers organismes
139982

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, il appartient au Conseil de la Métropole de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de ses séances précédentes.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Que, dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie d'Action Sociale Métropolitaine M+ réalisées par la Délibération n° FBPA-073-16524/24/CM du 27/06/2024 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association France Urbaine réalisées par la Délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome / aéroport Marseille Provence réalisées par la Délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du collège des collectivités du comité de suivi de site – Unité de traitement de déchets industriels exploitée à Rognac par la SOLAMAT MEREX réalisées par la Délibération n° FBPA-004-15781/24/CM du 22/02/2024 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil d'administration de l'office du tourisme Massif des Costes réalisées par la Délibération n° FBPA-120-15375/23/CM du 07/12/2023 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de suivi de la convention de partenariat MAMP / CCI réalisées par la Délibération N° FBPA-087-18173/25/CM du 26/06/2025 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du SMAVD (Gemapi et aménagement - Val de Durance) réalisées par la Délibération FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie des eaux du Pays d'Aix réalisées par la Délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de Syndicat Mixte d'Energie du département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) réalisées par la Délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau réalisées par la Délibération n° FBPA-012-13604/23/CM du 16/03/2023 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de EPAGE MENELIK (anciennement SABA (Gemapi - Bassin de+ l'Arc) réalisées par la délibération n° FBPA-004-15781/24/CM du 22/02/2024 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de SYMIELEC VAR réalisées par la Délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil d'administration de la SPL Sens Urbain réalisées par la Délibération n° FBPA-012-13604/23/CM du 16/03/2023 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLAIN) réalisées par la Délibération n°FBPA-039-16728/24/CM du 10/10/2024 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLAIN) réalisées par la Délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Agence France Locale - Société Territoriale réalisées par la Délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'ADIL 13 (Agence départementale d'information sur le logement des Bouches du Rhône) réalisées par la Délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat)- Conseil d'administration réalisées par la Délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la SEM Immobilier Développement Aix-Marseille-Provence (ex- SEM FACONEO) réalisées par la Délibération n° FBPA-039-16728/24/CM du 10/10/2024 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Lycée Professionnel Le Chatelier à Marseille - 3ème arrondissement réalisées par la Délibération n° FBPA 019-9628/21/CM du 18/02/2021 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Collège Roy d'Espagne- Marseille réalisées par la Délibération n° FBPA-120-15375/23/CM du 07/12/2023 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de Lycée Auguste et Louis Lumière- La Ciotat réalisées par la Délibération n° FBPA-120-15375/23/CM du 07/12/2023 sont modifiées.

Les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Conseil d'administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) Habitat Marseille Provence réalisées par la Délibération spécifique n° HN 018-8088/20/CM du 17 juillet 2020 sont modifiées.

Article 3 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de se porter candidates et d'accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de directeur général de SPL et SEML.

Article 4 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de percevoir une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur, et de se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels peuvent être allouées des rémunérations exceptionnelles conformément aux dispositions légales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL